

LA REVEILLEE

NOVEMBRE 1987

FONT BRASCOU

09290 LE MAS D'AZIL

CCP 620 28 N TOULOUSE

C I R C U L A I R E 46

Chers cousins et cousines,

André de ROBERT LABARTHE est décédé le 6 novembre 1987 à FAUGERES (Hérault), où nous l'avons enterré le 9 novembre parmi les siens. Il fut, vous vous en souvenez, l'un des fondateurs de la REVEILLEE, son premier président et il était demeuré son président d'honneur, en assistant régulièrement aux conseils d'administration, où il savait donner de la voix. Jusqu'à la fin il a pensé à notre association, en lui délivrant un message qui prend maintenant la forme d'un testament spirituel et en insistant pour qu'on y prête toute l'attention désirable.

Il pleuvait aux obsèques, mais les collines de FAUGERES se paraient de symboles. Les vignes y étalaient leurs rousseurs mordorées et des chais la fermentation du vin répandait son arôme puissant. Plusieurs centaines de personnes ont assisté au culte, des pasteurs, dont M. MAURY, des prêtres catholiques, des élus de droite et de gauche, les représentants des associations qu'André avait fondées.

Il était pasteur protestant depuis 1932, son premier poste fut SAINT AMANS-SOULT, où la REVEILLEE s'est plusieurs fois réunie. A partir de 1936, il se fit prêcheur itinérant et même presque vagabond, sur les routes de France. Après un ministère à LYON pendant la guerre, il reprit cette errance évangélique, mais avec cette fois le métier d'horloger et une petite équipe. Puis sa vie s'est consacrée à fonder de grandes familles, celle de VILLEMETRIE est la plus connue, la REVEILLE est l'une d'elles.

A notre assemblée générale de cet été, André a lancé un appel solennel, qui sera hélas ! le dernier :

"Une sorte de spiritualité d'entraide n'est-elle pas possible entre nous ?" (voir le texte complet dans le compte rendu de l'Assemblée générale).

Ce qui est sûr, c'est que l'immense "diaspora" de nos familles de gentilshommes verriers à travers le vaste monde et dans tous les horizons spirituels ou idéologiques, a jusqu'ici rendu malaisée la définition d'un idéal ou d'une éthique qui puissent être communs à tous. Faut-il pour autant y renoncer ? Je souhaiterais pour ma part que le conseil d'administration puisse débattre de la question prochainement, avant même l'assemblée générale de 1988 et qu'à son attention les cousins, cousines préoccupés de ce "supplément d'âme" adressent leurs réflexions ou leurs candidatures de bonne volonté au siège social. A vous lire...

Michel BEGON (de Robert BOUSQUET)

.../